



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°83/2024**

Convocation en
date du :
27/11/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉPENSES ENGAGÉES SUR
BUDGET 2025**

Le Président de séance expose que :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à l'article L1612-1, que jusqu'à l'adoption du prochain budget, il est possible d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (décisions modificatives comprises), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il rappelle les crédits ouverts sur l'exercice 2024 par opération et le quart des crédits qui pourront être utilisés avant le vote du budget 2025 :

OPERATION

non affecté	12 000,00 €	3 000,00 €
31 Mairie	1 000,00 €	250,00 €
32 Mobilier	5 000,00 €	1 250,00 €
36 Matériel services techniques	5 800,00 €	1 450,00 €
38 Véhicules	6 200,00 €	1 550,00 €
44 piscine	20 000,00 €	5 000,00 €
45 gymnase	40 000,00 €	10 000,00 €
49 Terrains de sport	5 000,00 €	1 250,00 €
54 pôle métiers d'art	1 000,00 €	250,00 €
55 parking de Gaulle	7 000,00 €	1 750,00 €
56 cimetières	42 000,00 €	10 500,00 €
59 voirie	200 000,00 €	50 000,00 €
60 Eglises	22 500,00 €	5 625,00 €
64 aménagement parc HTA	1 000,00 €	250,00 €
66 réseaux	65 280,41 €	16 320,10 €
68 Informatique et téléphonie	10 000,00 €	2 500,00 €
69 Action économique	23 000,00 €	5 750,00 €
71 Jardins familiaux	1 000,00 €	250,00 €
72 casino	1 000,00 €	250,00 €
75 lavoirs	4 000,00 €	1 000,00 €
77 Performance énergétique	494 000,00 €	123 500,00 €
82 bâtiments communaux	80 000,00 €	20 000,00 €
83 Ecole Francesc Ferrer	5 000,00 €	1 250,00 €
86 pôle grimpe	16 200,00 €	4 050,00 €
87 centre culturel et congrès	10 000,00 €	2 500,00 €
88 place de la République	95 000,00 €	23 750,00 €
90 commerces de Palalda	2 000,00 €	500,00 €
95 Réserve communale	7 860,00 €	1 965,00 €
96 centre municipal de santé	95 000,00 €	23 750,00 €
97 salt del bau	87 000,00 €	21 750,00 €
TOTAL	1 364 840,41 €	341 210,10 €

Les crédits ci-dessus ne seront pas forcément utilisés, seul le vote du budget 2025 fera foi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

AUTORISE l'ouverture des crédits ci-dessus au titre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la section d'investissement 2025,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

